

Saison 2018-2019

Planification du Sport d'Elite et de la Relève

Jusqu'aux CM de Budapest (Hongrie) – Juillet 2019
Valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Par souci de simplicité, seule la forme masculine est utilisée pour les deux sexes. En cas de divergence dans la traduction, la version française fait foi



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Table des matières

1. Commission technique consultative / Commission de sélection	5
1.1 Commission technique consultative (CTC) – sans droit de vote.....	5
1.2 Commission de sélection (CS) – avec droit de vote	5
2. Objectifs	6
2.1 Objectifs de la saison 2018/2019	6
2.2 Objectifs à court et moyen terme	6
Catégorie	8
Compétition	8
Individuel	8
Equipe	8
EDS	8
Top 12	8
ED U20	8
EH U20	8
Top 8	8
ED U23	8
2.3 Calendrier.....	6
3. Informations générales	8
3.1 Quotas Coupe du Monde, Grand-Prix et Coupe européenne	8
3.2 Politique sportive FIE	8
3.3 Divers.....	8
3.3.1 Planification	8
3.3.2. Catégories	8
3.3.3. Système de points	8
4. Cadres	9
4.1 Bases / Généralités	9
4.2 Obligations et sanctions	10
4.3 Conditions d'admission au cadre A.....	11
4.4 Conditions d'admission au cadre B.....	11
4.5 Conditions d'admission au cadre C.....	11
4.6 Catégories	12
5. Classements	12
5.1 Critères du classement national et système de points	13
5.1.1 Généralités	13

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

5.1.2	Système de points pour les Seniors et U20 et U17	13
5.1.3	Classement par roulement / Report des points	13
5.2	Tenue des classements	13
6.	Qualification / Calendrier / Sélection	14
6.1	Critères	15
6.2	Calendrier	15
6.3	Tournois qualificatifs	16
6.3.1.	Généralités	16
6.3.2.	Critères pour les tournois individuels Seniors hommes et femmes	16
6.3.3.	Critères pour les tournois par équipes Seniors hommes et femmes	17
6.3.4.	Critères pour les tournois individuels U20	17
6.3.5.	Critères pour les tournois individuels U17	17
6.3 Bis	Tournois Satellites, non qualificatifs	17
6.4	Championnats d'Europe et du Monde	17
6.4.1.	Généralités	17
6.4.2.	Tournois par équipes	18
6.4.3.	Tournois individuels	18
6.5	Championnats d'Europe des moins de 23 ans	19
6.6	Coupe d'Europe	19
6.7	Universiades	19
6.8	Jeux Européens	19
	Pour la première fois, les Jeux Européens ont été organisés à Baku en juin 2015. Il n'y a pas, pour l'instant, de prochaine édition à l'agenda	19
6.9	CISM – Championnat du monde Militaires	19
7.	Directives et devoirs	20
7.1	Devoirs des athlètes	20
7.2	Devoirs des entraîneurs nationaux	20
7.3	Devoirs des responsables	21
8.	Entraînements	21
8.1	Principe	22
8.2	Entraînements centralisés	22
8.3	Camps d'entraînement	23
8.4	Structure Sport d'élite Armée	24
9.1	But	25
9.2	Bases légales	25
9.3	Tâches	25
9.3.1	Service de médecine sportive	25
9.3.2	Analyse des performances	26

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

9.3.4 Encadrement physio-thérapeutique aux CM et CE	26
9.3.5 Collaboration avec les médecins traitants.....	26
9.4 Compétence.....	26
9.5 Finances	27
9.6 Devoirs des athlètes	27
10.1 Généralités.....	28
10.1.1 Tournois qualificatifs.....	28
10.1.2 Championnats d'Europe et du monde.....	28
10.2 Chefs d'équipe	29
10.3 Chef de délégation aux CE et aux CM	29
10.5 Conseiller des athlètes	30
11. Indemnisation des athlètes et responsables.....	30
11.1 Généralités.....	31
11.2.1 Tournois de qualification A	32

Abréviations utilisées tout au long de ce document :

CS = Commission de Sélection
SF = Swiss Fencing
CE = Championnat d'Europe
CM = Championnats du monde
GP = Grand Prix

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

1. Commission technique consultative / Commission de sélection

1.1 Commission technique consultative (CTC) – sans droit de vote

La Commission technique se compose de 10 membres qui ne votent pas mais qui ont le pouvoir d'entériner les objets discutés.

Elle propose, analyse toutes les suggestions et décide de manière collégiale les mesures à adopter.

Selon la nature des propositions, certaines décisions seront soumises pour ratification au Conseil de Swiss Fencing.

1.2 Commission de sélection (CS) – avec droit de vote

Elle se compose de 4 membres + de l'entraîneur national concerné (Chef entraîneur national Elite ou Entraîneur national de la relève) + du chef d'équipe concerné, s'il existe (Seniors et U20) avec droit de vote.

Elle décide et vote les sélections pour les CE/CM U17 – U20 – U23 – Seniors – Vétérans.

La Commission de Sélection (CS) est dirigée par le président du Conseil qui dispose d'une voix prépondérante.

Pour les sélections aux CE/CM U17 et U20, la CS se met en contact (conférence téléphonique ou réunion si nécessaire) obligatoirement le mardi qui suit la dernière épreuve qualificative.

Les décisions doivent être ratifiées par le Conseil.

Le détail de la composition de ces deux Commissions et les coordonnées des personnes concernées sont disponibles en **ANNEXE 1**.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

2. Objectifs

2.1 Objectifs à court et moyen terme

Notre objectif est d'établir **les bases qui permettront de renouveler les très bons résultats obtenus en Coupes du Monde et GP FIE, en CE et CM lors des saisons précédentes.**

Gagner des médailles en compétitions internationales élite en individuel et par équipes constitue l'objectif premier de la saison 2018-2019. Les CE et CM 2019 Seniors sont les échéances les plus importantes de la saison à venir.

Concernant les U20, la priorité est donnée aux CE et CM, l'objectif est d'atteindre le haut niveau et de préparer au mieux la difficile transition entre la catégorie U20 et senior, en passant par les U23.

Pour les U17, la priorité est donnée à la formation et à l'acquisition d'expériences. L'objectif prioritaire de la saison est de qualifier en priorité des athlètes en individuel et par équipes pour les CE/CM U17.

2.2 Calendrier

Février/Mars 2019	CE U17/U20	Foggia (ITA)	(idem fleuret et sabre)
Mars/Avril 2019	CM U17/U20	Torun (POL)	(idem fleuret et sabre)
Mai/Juin 2019	CE U23	Plovdiv (BUL)	(idem fleuret et sabre)
Juin 2019	CE Seniors	Düsseldorf (GER)	(idem fleuret et sabre)
Juillet 2019	CM Seniors	Budapest (HUN)	(idem fleuret et sabre)

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
 Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

2.3 Objectifs de la saison 2018/2019

CATEGORIE	COMPETITION	INDIVIDUEL	EQUIPE
EDS	CE 2019	1 x 1 ^{er} – 16 2 x 17 – 32	Sélection Top 10
	Classement FIE	1x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32 1 x 33 – 64	Top 12
	Classement FIE	1x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32 1 x 33 – 64	Top 12
EHS	CE 2019	1 podium + 1 finale 1 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32	Médaille
	CM 2019	1 podium + 1 finale 1 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32	Médaille
	Classement FIE	2x 1 ^{er} – 16 2 x 17 – 32 2 x 33 – 64	Top 4
ED U20	CE et CM 2019	1 x Top 8 1 x 1 ^{er} – 16	Top 8
EH U20	CE et CM 2019	1 x Top 8 1 x 1 ^{er} – 16	Top 8
ED U23	CE 2019	1 x Top 8 1 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32	Médaille

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

3. Informations générales

3.1 Quotas Coupe du monde, Grand-Prix et Coupe d'Europe

Seniors

Participation Grand-Prix : 12 athlètes au maximum par pays

Participation Coupe du Monde : 12 athlètes au maximum par pays

U23

Participation Circuit européen : pas de quota

U20

Participation Coupe du Monde : 12 athlètes au maximum par pays

Âge minimum : 13 ans

U17

Participation Circuit européen : 20 athlètes au maximum par pays

3.2 Politique sportive FIE

Le calendrier sportif de la FIE prévoit un nombre réduit de compétitions officielles (3 GP + 5 coupes du monde individuelles + équipes). Les points FIE obtenus ont les coefficients multiplicateurs suivants :

Coupe du Monde : 1.0

Grand Prix : 1.5

Championnats d'Europe : 1.5

Championnats du monde : 2.5

(Règles d'organisation FIE art.0.83 et suivants).

3.3 Divers

3.3.1 Planification

Cette planification du Sport d'élite et de la relève s'applique obligatoirement à la saison 2018/2019 et comprend les directives en vigueur jusqu'aux CM Senior de Wuxi.

La planification est remaniée tous les ans et validée par une partie de la Commission technique et le Président du Conseil de Swiss Fencing.

La planification du Sport d'élite et de la relève est publiée sur Internet au plus tard en même temps que le premier tournoi de qualification suisse. La version allemande sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3.3.2. Catégories

Les catégories d'âge sont visibles en **ANNEXE 3**.

3.3.3. Système de points

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles au point 5.1 de cette planification.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

4. Cadres

4.1 Bases / Généralités

Actuellement, Swiss Fencing a le potentiel de faire émerger des athlètes de classe mondiale uniquement à l'épée. C'est la seule arme pour laquelle la Suisse peut faire valoir un palmarès, une tradition et un savoir-faire. Par conséquent, conformément à la politique de subvention de Swiss Olympic, **seuls les cadres dans la catégorie épée sont formés et soutenus.**

Cependant, un athlète U17, U20 ou senior ayant rempli les critères de qualification à l'épée, au fleuret ou au sabre sera sélectionné et pris en charge selon les directives de Swiss Fencing pour les CE et les CM.

Les membres de la catégorie U17 ne sont pas subventionnés par la fédération à l'exception des CE/CM.

Trois niveaux de cadres seront formés : cadre A, cadre B et cadre C avec des indemnités différentes.

La composition des cadres est effectuée au début de la saison sur la base de critères (voir 4.3 et 4.4).

L'appartenance d'un athlète à un cadre est évaluée au 1^{er} août par la CS qui décide de (re)confirmer un athlète dans son cadre ou de modifier à la hausse ou à la baisse l'appartenance d'un athlète à un cadre pour la suite de la saison.

Cette évaluation en début d'année civile se base sur l'engagement, l'assiduité aux entraînements, le respect des règles et les résultats de l'athlète.

Dans le cas où un athlète se désiste, la place n'est pas réattribuée à un autre athlète durant la saison.

Un U20 qui était dans le cadre A de sa catégorie ou qui a réalisé les points nécessaires pour se qualifier aux CE et CM U20 et qui devient Senior intègre le cadre C Senior pour la nouvelle saison.

De même, un U17 qui a réalisé les points nécessaires pour se qualifier aux CE U17 et qui devient U20 intègre le cadre C junior pour la nouvelle saison.

La composition des cadres de la saison 2018/2019 a été effectuée sur la base de critères indiqués dans cette planification et en tenant compte du potentiel, de l'entraînement, de l'assiduité et de l'engagement de chaque athlète. La composition est indiquée à **l'ANNEXE 2.**

Les athlètes des cadres bénéficient de conditions préférentielles sur le plan de l'entraînement, du soutien financier et administratif.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

4.2 Obligations et sanctions

Dans l'optique de l'objectif prioritaire à court terme de Swiss Fencing qui est de remporter des médailles aux CE et CM 2018 et dans la perspective future 2018-2020 et 2020-2024, tous les athlètes des cadres de toutes les catégories sont tenus de respecter les règles suivantes :

- **Faire preuve d'un engagement fort et d'un esprit d'équipe sain**
- **Faire preuve d'assiduité aux entraînements durant toute la saison**
- **Disputer toutes les compétitions auxquelles l'athlète est sélectionné**
- **Participer à tous les stages d'entraînement auxquels l'athlète est sélectionné**
- **Faire preuve de perspectives d'avenir et définir un projet sportif personnel cohérent**
- **Informé et communiquer avec les entraîneurs nationaux**
- **Informé et communiquer avec le management de Swiss Fencing**
- **Être prêt à accepter une sélection aux CE et CM**
- **Observer le règlement de la FIE, les directives antidopage et la charte éthique de Swiss Olympic**
- **Pour les athlètes résidants à l'étranger (Italie, France et Allemagne), de leur propre volonté, les entraînements en Suisse seront obligatoires en accord avec la planification Elite 2018/2019 et les Responsables performance Elite/Entraîneur national en chef Elite.**

En cas de non-respect de ces règles, la Commission technique peut prendre les sanctions suivantes contre les athlètes en faute :

- Avertissement écrit
- Réduction ou suppression du financement
- Non-qualification
- Suspension des tournois
- Non-incorporation ou exclusion du cadre

Swiss Fencing entend collaborer avec les athlètes qui mettent tout en œuvre pour réussir en respectant les règles et en faisant preuve d'un esprit d'équipe exemplaire.

En signant ce document, les athlètes des cadres s'engagent à avoir lu la planification en vigueur et à la respecter intégralement pour toute la saison 2018/2019.

Rappel : L'appartenance d'un athlète à un cadre est évaluée au 1^{er} août par la CS qui décide de (re)confirmer un athlète dans son cadre ou de modifier à la hausse ou à la baisse l'appartenance d'un athlète à un cadre pour la suite de la saison. Cette évaluation en début d'année civile se base sur l'engagement, l'assiduité aux entraînements, le respect des règles et les résultats de l'athlète.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

4.3 Conditions d'admission au cadre A

Sont membres du cadre A, les athlètes (maximum 4) ayant rempli les critères suivants la **saison précédente**, soit :

- 800 points au classement national pour les Seniors hommes (8 compétitions sélectives en 2017/2018)
- 700 points au classement national pour les Seniors femmes (7 compétitions sélectives en 2017/2018)
- 600 points au classement national pour les U20.

Les athlètes ayant à leur actif un excellent palmarès ou ayant réalisé une très bonne performance aux derniers JO/CM/CE peuvent bénéficier d'une place en cadre A accordée exceptionnellement par la CS.

Les athlètes qui, pour des raisons valables n'ont pas pu du tout ou en partie participer à la saison précédente, ont la possibilité d'obtenir de la Commission de sélection une place dans le cadre A à titre exceptionnel, à condition qu'ils soient en forme optimale (physique, technique, tactique et compétitive)

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2018/2019 et 2019/2020 ; 8 compétitions sélectives pour les Seniors hommes et femmes en 2018/2019

Pour la composition du cadre pour la saison 2018/2019, voir l'**ANNEXE 2**.

4.4 Conditions d'admission au cadre B

Sont membres du cadre B, les athlètes ayant rempli durant la **saison précédente** les critères suivants:

- Entre 250 et jusqu'à 699.9 points au classement national « Tournois de sélection » Seniors hommes et femmes
- Entre 450 et 599.9 points au classement national « Tournois de sélection » pour les filles et garçons U20

Les athlètes ayant à leur actif un excellent palmarès ou ayant réalisé une très bonne performance aux derniers JO/CM/CE peuvent bénéficier d'une place en cadre B accordée exceptionnellement par la CS.

Les athlètes qui, pour des raisons valables n'ont pas pu du tout ou en partie participer à la saison précédente, ont la possibilité d'obtenir de la Commission de sélection une place dans le cadre B à titre exceptionnel, à condition qu'ils soient en forme optimale (physique, technique, tactique et compétitive)
Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2018/2019 et 2019/2020.

Pour la composition du cadre pour la saison 2018/2019 voir l'**ANNEXE 2**.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

4.5 Conditions d'admission au cadre C

Les membres du cadre C sont désignés par la Commission de sélection suivant leurs résultats, leur potentiel et leur engagement.

Pour la composition du cadre pour la saison 2018/2019 voir l'**ANNEXE 2**.

4.6 Catégories

Soyez attentifs au changement de catégories d'âge et à la nouvelle dénomination des catégories (U20 – U17 – U14 – U12 – U10 – U8).

Pour les détails, voir l'**ANNEXE 3**.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

5. Classements

5.1 Critères du classement national et système de points

5.1.1 Généralités

Le classement national Swiss Fencing « Tournois de sélection » abrégé TS est établi sur la base des résultats obtenus lors des tournois, conformément au calendrier joint en **ANNEXE 4**.

Seuls les athlètes titulaires d'une licence suisse et de nationalité suisse figurent au classement national.

Les athlètes ne participant pas à des tournois qualificatifs à l'étranger et qui n'ont pas été en mesure de comptabiliser des points dans des tournois en Suisse prévus au calendrier, ne figurent pas dans le classement national.

Concernant les U20 et U17, tous les tournois qualificatifs internationaux (6 pour les U20/U17 pour toutes les armes) du calendrier (sans le Championnat suisse) sont comptabilisés pour le classement national.

De plus, l'addition des points obtenus aux trois tournois de « qualification suisse » est prise en compte dans le classement national sélectif U20 et U17.

Pour toutes les catégories Seniors, uniquement les « tournois de qualification A » (Coupes du Monde et GP FIE) comptent pour le classement national sélectif.

Selon les nouveaux calendriers 2018/2019 publiés sur le site de Swiss Fencing, 8 compétitions sont comptabilisées pour l'établissement du classement national sélectif Senior hommes et femmes.

Le Championnat suisse Senior n'entre pas dans le calcul des points du classement national sélectif pour aucune catégorie.

5.1.2 Système de points pour les Seniors et U20 et U17

Une pondération spéciale sera appliquée pour les Seniors, les U20 et U17. Le résultat final n'est pas le seul élément pris en compte, mais également la force de la compétition. Pour les détails, voir l'**ANNEXE 5**.

5.1.3 Classement par roulement / Report des points

Un classement par roulement est mis en place pour les Seniors, U20 et U17 (selon le système de la FIE – règles d'organisation art.0.83/c).

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

5.2 Tenue des classements

Les classements nationaux Swiss Fencing « Tournois de sélection » des Seniors, U20 et U17 aux trois armes sont tenus par le système Ophardt.

Les classements pour le Circuit National Jeunesse et Seniors sont tenus par :

- Céline Moser (Bureau Swiss Fencing) : épée/fleuret/sabre
- Anton Krieger : CN Catégorie vétérans

Les classements sont à consulter sur le site Internet de Swiss Fencing : www.swiss-fencing.ch

Les changements de club, les erreurs dans la graphie des noms ou les inexactitudes concernant les points sont à communiquer directement au bureau de Swiss Fencing : info@swiss-fencing.ch

Les classements nationaux sont définitifs après le dernier tournoi de qualification de la catégorie concernée. Toute contestation doit être adressée par email, dans les 7 jours qui suivent la mise en ligne des résultats, au responsable de la tenue des classements avec copie au bureau de Swiss Fencing.

Dans les classements ne figurent que les athlètes qui ont obtenu des points.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

6. Qualification / Calendrier / Sélection

6.1 Critères

La sélection des athlètes est basée sur les conditions et les critères suivants :

- Position au classement « Tournois de sélection »
- Position au classement mondial
- Esprit d'équipe et engagement
- Attitude exemplaire lors des entraînements et des compétitions individuelles et par équipes
- Respect de la planification des compétitions et des entraînements
- Observation des règles de publicité et de sponsoring
- Observation des lignes directrices antidopage et de la charte éthique de Swiss Olympic
- Observation des règles du point 4.2
- Signature, acceptation et respect de la planification du sport d'élite et de la relève (document annexe)

Pour des motifs sportifs, la CS peut déroger aux critères de sélections en faveur des athlètes, à condition que ceci ne se fasse pas au détriment d'autres athlètes.

Les décisions de sélection peuvent faire l'objet d'une **contestation** adressée par e-mail, en précisant les motifs, au président de la Commission de sélection dans les **3 jours** suivant la publication sur le site Internet de Swiss Fencing et pour autant que les délais d'inscription et de validation auprès de la FIE/CEE ne soient pas dépassés. La décision définitive est prise par la Commission de Sélection de Swiss Fencing.

6.2 Calendrier

Un choix de tournois nationaux et internationaux comptant pour la sélection nationale est établi.

EHS et EDS

Les compétitions intitulées « Qualification suisse » sont obligatoires pour tous les athlètes (**peu importe l'appartenance au cadre**) figurant au-delà de la 32^{ème} place mondiale (classement FIE). Elles sont aussi obligatoires pour les personnes non-intégrées à un cadre afin obtenir la possibilité d'être sélectionné aux épreuves sélectives FIE (Coupes du Monde et GP).

Ces compétitions ne rentrent pas dans le classement « Tournois de sélection » mais servent de base d'appréciation aux entraîneurs nationaux pour la sélection en Coupes du Monde et GP.

Le calendrier pour toutes les catégories est disponible en **ANNEXE 4**.

Des adaptations du calendrier peuvent également être apportées en cours de saison par les entraîneurs nationaux et la CS. Une éventuelle nouvelle version du calendrier est toujours mise à jour et (re)publiée sur le site internet de Swiss Fencing.

Une participation aux autres tournois internationaux prévus au calendrier de la FIE, qui ne sont pas indiqués en **ANNEXE 4**, n'est possible qu'après consultation avec les entraîneurs nationaux. Les athlètes doivent s'annoncer au plus tard deux semaines avant la date limite d'inscription de la FIE au secrétariat central de Swiss Fencing. Dans le cas où plus de quatre athlètes sont sélectionnés, des

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

frais supplémentaires apparaissent concernant l'arbitre. Swiss Fencing informera les athlètes concernés sur ce point (frais d'arbitre de remplacement par l'organisateur) et les athlètes devront prendre en charge ces frais ou sinon se désister.

6.3 Tournois qualificatifs

6.3.1. Généralités

Sont qualificatifs tous les tournois comptant pour le classement national sélectif.

Swiss Fencing se réserve le droit, pour des raisons sportives et/ou financières, de sous-exploiter les contingents FIE aux tournois U20 et Seniors de Coupes du monde et GP, ainsi que les contingents des épreuves organisées par la CEE aux tournois U17.

6.3.2. Critères pour les tournois individuels Seniors hommes et femmes

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs Coupes du Monde et GP (12 athlètes maximum), les athlètes suivants selon les critères ci-dessous :

- Les membres du cadre A
- Selon le point 6.2
- Selon l'appréciation de l'entraîneur national et du chef d'équipe concernés

Les sélections pour les Coupes du Mondes et GP sont validées par la CS et annoncées selon le planning suivant pour la saison 2018/2019 :

EHS 8 épreuves FIE sélectives / Sélections annoncées pour :

- Berne + équipe après la compétition Satellite de Genève
- Heidenheim + équipe après Berne
- GP Doha après Berne
- Vancouver + équipe après Heidenheim
- GP Budapest après Berlin
- Buenos Aires + équipe après Berlin
- GP Cali sélection après Buenos Aires
- Paris + équipe après Cali

La sélection pour les CE/CM sera annoncée après la dernière épreuve sélective qu'est Paris.

EDS 8 épreuves FIE sélectives / Sélections annoncées pour :

- Tallin + équipe après la compétition Satellite de Genève
- La Havane + équipe après Tallin
- GP Doha après Tallin
- Barcelone + équipe après Doha
- GP Budapest après Mannheim
- Suzhou + équipe après Barcelone
- GP Cali après Budapest
- Dubaï + équipe après - Suzhou

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

La sélection pour les CE/CM sera annoncée après la dernière épreuve sélective qu'est Dubai.

6.3.3. Critères pour les tournois par équipes Seniors hommes et femmes

La sélection de l'équipe est effectuée comme suit :

- Selon l'appréciation de l'entraîneur national et la CS

Les sélections pour les Coupes du monde par équipes sont annoncées en même temps que les sélections individuelles selon le planning ci-dessus.

6.3.4. Critères pour les tournois individuels U20

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs les athlètes suivants : **Annexe 6b**

6.3.5. Critères pour les tournois individuels U17

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs les athlètes suivants : **Annexe 6c**

6.3 Bis Tournois Satellites, non qualificatifs

- Les compétitions Satellites sont des tournois organisés par la FIE et répondent aux règles d'organisation de la FIE.
- Les athlètes intéressés à une participation doivent s'annoncer au secrétariat de Swiss Fencing chez Mme. Céline Moser par email info@swiss-fencing.ch, au minimum **10 jours avant la date limite d'inscription**.
- L'inscription sera faite par Swiss Fencing.
- Si le nombre de tireurs inscrits dépasse le quota (4 tireurs) autorisé sans arbitre, l'ensemble des athlètes inscrits devront partager les frais de l'arbitre (désigné par la Commission d'arbitrage) à parts égales quel que soit l'ordre d'arrivée des inscriptions ou se partager le montant de l'amende imposée pour l'arbitre manquant ou se désister en respectant les délais.

6.4 Championnats d'Europe et du monde

6.4.1. Généralités

La qualification par l'intermédiaire de l'équipe est prioritaire.

U17 et U20 participant à une catégorie supérieure à la leur et faisant état d'un palmarès extraordinaire peuvent être sélectionnés en dehors des critères énoncés ci-après. Cette sélection est prioritaire et réduit les trois places de sélection régulière.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

6.4.2. Tournois par équipes

Se qualifient les athlètes remplissant chaque fois tous les deux critères suivants :

EHS/EDS

- Occupent les rangs 1 à 2 du classement national et ont obtenu :
- 700 points au classement national sélectif pour l'EHS, SHS ; SDS ; FHS ; FDS (8 compétitions sélectives) et 600 points au classement national sélectif pour l'EDS (8 compétitions sélectives).

ED/EH U17 et U20

- Occupent les rangs 1 à 3 du classement national et ont obtenu :
- 600 points au classement national sélectif, pour les U20 aux trois armes pour les CE et CM
- 500 points au classement national, pour les U17 aux trois armes pour les CE et 600 points au classement national sélectif pour les CM

La CS se réserve le droit d'attribuer des *Wild Cards* pour les CM U17 individuels.

Dans le cas où moins de trois athlètes se qualifient sur la base des critères cités ci-dessus, la Commission de sélection peut tout de même décider de la participation d'une équipe si au moins un athlète remplit les critères énoncés plus haut. Les athlètes n'ayant pas remplis les critères sont sélectionnés librement par la CS sur proposition des entraîneurs nationaux d'après leurs libres pouvoirs d'appréciation sportive.

Dans le cas de sélection d'une équipe, la Commission de sélection désigne les 3^{ème} et 4^{ème} athlètes pour l'EDS et l'EHS et le 4^{ème} athlète pour les U17/U20 sur proposition des entraîneurs nationaux d'après leurs libres pouvoirs d'appréciation sportive.

6.4.3. Tournois individuels

Sont sélectionnés pour les tournois individuels les athlètes :

- Qui occupent les rangs 1 à 4 du classement national et
- Qui ont rempli les critères de points requis.

Participent également aux tournois individuels les athlètes qui n'ont pas été qualifiés directement mais sélectionnés a posteriori pour l'équipe.

Dans le cas où aucune équipe n'est sélectionnée et si les critères de sélection ne sont pas remplis, la CS peut attribuer au maximum 2 *Wild Cards* par catégorie pour le tournoi individuel.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

6.5 Championnats d'Europe des moins de 23 ans

Les CE U23 sont intégrés au calendrier de Swiss Fencing. La CS décidera de sélectionner et de subventionner certains athlètes et/ou une équipe pour cette compétition sur la base des différents tournois effectués : Coupes du Monde et GP FIE Senior, tournois de qualification suisses et circuits U23 appartenant au calendrier 2018/2019 de Swiss Fencing, Coupes du Monde et CE U20.

Maximum quatre athlètes par catégorie qui ont **23 ans et moins durant la saison sportive en question** (1996 et plus jeunes pour la saison 2018/2019) peuvent participer aux Championnats d'Europe U23 individuels et par équipes **selon l'appréciation de la Commission de sélection qui évaluera les éléments énoncés ci-dessus.**

La sélection pour les CE U23 2019, qui se dérouleront à Plovdiv du 25 mai au 2 juin 2019, sera annoncée par la CS au plus tard le 1er mai 2019.

6.6 Coupe d'Europe

La décision d'une participation d'une équipe de club à la Coupe d'Europe relève des clubs. Les frais sont intégralement à la charge de ces derniers.

L'équipe championne suisse en titre **avant** l'organisation de la Coupe d'Europe des clubs (EDS l'équipe de Zurich ZFC & EHS l'équipe de FGB Basel) ont le droit de participer, mais doivent confirmer leur participation avant le 9 décembre 2018 à franco.cerutti@swiss-fencing.ch. Au cas où l'équipe ayant droit à la participation refuse la sélection, l'équipe placée 2^{ème} au CS Equipe 2018, pourra prendre la place (A savoir : EHS SES Sion & EDS SEB Bâle)

6.7 Universiades

Les prochaines Universiades auront lieu en 2019 à Naples (ITA). Toutes les informations relatives au concept de sélection pour cette compétition seront publiées dans un document séparé.

6.8 Jeux Européens

Pour la première fois, les Jeux Européens ont été organisés à Baku en juin 2015. Il n'y a pas, pour l'instant, de prochaine édition à l'agenda.

6.9 CISM – Championnat du monde Militaires

Se dérouleront à Wuhan – Chine (17 – 28 octobre 2019) – Les critères de sélections seront expliqués dans le document de planification militaire.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

7. Directives et devoirs

7.1 Devoirs des athlètes

Les athlètes des cadres et les athlètes sélectionnés prennent ensemble l'engagement solennel de s'investir entièrement au service de l'équipe suisse afin de réaliser les objectifs fixés. Ils définissent clairement leurs propres objectifs et les mesures (supplémentaires) qu'ils prennent pour obtenir une qualification aux différents CE/CM et JO.

Les athlètes se rendant aux tournois de qualification doivent fournir au chef d'équipe le décompte de leurs frais avec les originaux des factures et le document « feuille de décompte de frais », disponible sous « www.swiss-fencing.ch/documents » **dans un délai de 14 jours.**

Les athlètes sélectionnés qui ne se soumettent pas à l'obligation de déclarer tous problèmes de santé doivent assumer la totalité des frais.

Les athlètes subventionnés sont tenus d'informer les entraîneurs nationaux de tout élément important.

Les athlètes subventionnés sont tenus d'être disponibles en cas de sélection aux CM et aux CE.

Les athlètes subventionnés doivent observer la planification du Sports d'élite et de la relève dans son ensemble et notamment la planification des compétitions et des entraînements. Ils s'engagent à respecter la planification dans son ensemble en la signant au début de la saison.

Dans la majorité des cas, les athlètes doivent avancer le financement de leur participation. Le versement des allocations se fait après vérification du décompte par le service comptable du cadre, au plus tard d'ici la fin de la saison.

En cas d'impossibilité de participer, l'athlète est tenu d'en informer les entraîneurs nationaux et le chef d'équipe dans les meilleurs délais.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des athlètes qui les occasionnent. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les athlètes sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

7.2 Devoirs des entraîneurs nationaux

Les entraîneurs nationaux sont tenus de fournir aux athlètes des cadres un encadrement et une infrastructure idéaux à l'entraînement et lors des tournois.

Ils sont tenus de soutenir également, dans la mesure du possible, à l'entraînement et lors des tournois, les athlètes prometteurs ne faisant pas partie d'un cadre.

Ils sont responsables de l'application de la planification du Sport d'élite et de la relève, planifient les entraînements et les camps d'entraînement, assurent l'encadrement sportif des athlètes lors des compétitions et des entraînements.

Les entraîneurs sont les interlocuteurs privilégiés et directs des athlètes au sein de Swiss Fencing pour les questions spécifiques concernant l'escrime. Le chef d'équipe et le bureau de Swiss Fencing sont responsables des questions administratives.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des entraîneurs nationaux. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les entraîneurs nationaux sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident. Ils sont assurés contre les accidents en tant qu'employés de la Fédération.

7.3 Devoirs des responsables

Dans un souci d'économies et de bonne gestion, les responsables sont priés de planifier les dépenses avec prévoyance et en respectant les budgets.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des responsables. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les responsables sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

8. Entraînements

8.1 Principe

Les entraînements centralisés sont ouverts à tous les athlètes soutenus par Swiss Fencing. Lors des week-ends d'entraînement ou stages prévus, les entraîneurs nationaux peuvent inviter d'autres athlètes. Pour les entraînements centralisés, les cadres du pentathlon moderne peuvent également être invités.

8.2 Entraînements centralisés

Les entraînements centralisés ont lieu en présence des entraîneurs nationaux en différents endroits. Les emplacements peuvent varier, de nouveaux emplacements peuvent être ajoutés en cours d'année, d'autres peuvent être supprimés. Les emplacements sont choisis dans l'intérêt des athlètes les entraînements sont organisés de telle sorte que le temps de déplacement soit le plus optimisé possible. La planification hebdomadaire des entraînements et des leçons relève des entraîneurs nationaux et doit être respectée.

Ces entraînements sont ouverts à tous les athlètes soutenus par Swiss Fencing.

Sur demande, d'autres athlètes peuvent participer et d'autres emplacements peuvent éventuellement être ajoutés dans la planification. Les clubs en question doivent se mettre en contact avec Franco Cerutti, Responsable performance Elite & Relève.

Les leçons individuelles données aux athlètes des cadres se font après consultation avec les entraîneurs nationaux.

La participation aux entraînements centralisés est obligatoire pour les athlètes subventionnés. Les dispenses ne sont accordées que pour des raisons valables.

L'assiduité aux entraînements est l'un des critères de sélection et de subventionnement.

Relève :

- CEPE : la liste des différents CEPE et des participants ainsi que les directives relatives à leur organisation sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing.
- Les athlètes conviés aux centres d'entraînements sont tenus d'y participer avec assiduité. **Une présence minimum à 1 CEPE par semaine est exigée pour tous les athlètes figurant sur la liste publiée. La sélection (pour toutes les places disponibles) en Coupe du monde et d'Europe dépendra notamment de la participation assidue (1 CEPE par semaine en moyenne dans le mois avant la compétition de sélection) aux CEPE officielles de Swiss Fencing.**
- Le jeudi à Berne se déroule l'entraînement hebdomadaire centralisé sous la direction de l'entraîneur national de la relève. L'objectif est d'y regrouper le maximum d'athlètes de la relève un jour par semaine au même endroit et de profiter d'une séance d'entraînement commune de haute qualité.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

- En cas de questions, merci de contacter Me Flavio Da Silva Souza, entraîneur national de la relève, par email : flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch ou par téléphone : 079 372 87 57
- La liste des participants est disponible dans le document « CEPE 2018/2019 » sur le site internet de Swiss Fencing.
- Seules les personnes titulaires d'une *Swiss Olympic Talent Card Regional* ou *National* attribuées selon les résultats aux tests PISTE apparaissent sur la liste des CEPE. Des personnes supplémentaires non titulaires d'une *SOTC* peuvent y être invitées et leur nom est ajouté à la liste publiée. Toute personne intéressée à la participation aux CEPE officielles peut contacter directement Me. F. Da Silva Souza.
- Les tests PISTE sont imposés et contrôlés par Swiss Olympic.
Les 16 premiers, filles et garçons, U20 (sauf les U20 dernière année), les 16 premiers, filles et garçons, U17 du classement « Tournois de sélection » et les 6 premiers, filles et garçons, du classement U14 sont convoqués aux tests PISTE. Des *Wild Cards* sont distribuées (selon l'évaluation et les résultats en compétition).
Les différents critères d'évaluation des tests PISTE et leur pondération sont disponibles dans un document intitulé « Pondération – Critères d'évaluations des tests PISTE » sur le site de Swiss Fencing sous la rubrique Elite/Relève.
A partir des tests 2019, un minimum de 35 points sur 100 est requis pour obtenir une *SOTC Régional* et un minimum de 55 points sur 100 pour obtenir une *SOTC National*.

Toute personne intéressée par ces tests et dont le souhait est d'en comprendre la procédure globale, a la possibilité d'y assister. Les résultats individuels seront envoyés à la demande de chaque athlète. Les personnes n'ayant pas atteint la limite de points requise à l'obtention d'une carte Swiss Olympic sont informées personnellement et leurs résultats leur sont transmis.

La liste officielle transmise par Swiss Olympic de tous les titulaires d'une *SOTC National et Régional* pour la saison 2018/2019 est publiée dans les Documents sous « Elite/Relève » sur le site internet de Swiss Fencing.

8.3 Camps d'entraînement

La participation aux camps d'entraînement est **obligatoire pour tous les athlètes convoqués**. Cela concerne en particulier les camps de préparation avant les divers championnats. Les dispenses ne sont accordées que pour des raisons valables.

Les dates des différents stages pour la saison 2018-2019 apparaissent dans les différents calendriers publiés sur le site de Swiss Fencing. Merci d'en prendre connaissance avec attention.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Relève :

- **Regroupements de la relève** : plusieurs regroupements de la relève (U20, U17 et U14) sont prévus dans le calendrier 2018/2019. Les sélections sont faites par les entraîneurs nationaux de la relève en collaboration avec le Sport Manager et sont communiquées en temps voulu sur le site de Swiss Fencing. La participation aux stages de 1 jour, les samedis (13 octobre 2018 et 26 janvier 2019) est obligatoire pour tout athlète sélectionné en Coupe d'Europe ou en Coupe du monde U17/U20.
- **3T** : le stage des 3T, organisé par Swiss Olympic, aura lieu du 23 au 27 septembre 2018 à Tenero. Les athlètes titulaires d'une *Swiss Olympic Talent Card National* sont subventionnés par Swiss Olympic et y participent gratuitement. Les athlètes titulaires d'une *SOTC Régional* et sélectionnés pour les 3T doivent s'acquitter de la somme de 300 CHF pour la semaine de stage. La sélection sera faite par les entraîneurs nationaux de la relève en collaboration avec le Sport Manager et sera communiquée en temps voulu sur le site de Swiss Fencing.
- **Stage national de la relève du 28 juillet au 3 août 2019 à Tenero ou à Andermatt.**
Quota : 40 places (20 filles et 20 garçons) réparties de la façon suivante :
 - 6ers garçons U20 (sauf U20 dernière année), 6ères filles U20 (sauf U20 dernière année)-;
 - 10ers garçons U17 et 10ères filles U17 au classement « Tournois de sélection » après la dernière épreuve sélective.
 - 2ers garçons U14 et 2ères filles U14 au classement du CNJ après le dernier tournoi (Lugano 26-27 mai 2018)
 - Au total, 4 *Wild Cards* sont attribuées

L'athlète qui confirme sa participation à un stage est tenu d'y prendre part du premier au dernier jour, en respectant les horaires fixés par les entraîneurs nationaux.

Toutes les sélections sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing.
Merci d'y être attentifs et de confirmer votre participation en respectant les délais fixés.

La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de toute sélection ou stage organisés par Swiss Fencing. Les athlètes sont encadrés jusqu'à la fin du jour de leur compétition. Dans la mesure des possibilités de voyage le retour se fait le soir même. Swiss Fencing décline toute responsabilité une fois la compétition ou le stage terminés.

8.4 Structure Sport d'élite Armée

La structure Sport d'élite Armée propose des possibilités d'entraînement uniques pour le Sport d'élite suisse. Les athlètes des cadres peuvent en profiter et les utiliser.

Un concept militaire a été défini et mis en place. Il est mis à jour chaque année et est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

La planification militaire 2018/2019 sera publiée sur le site internet de Swiss Fencing dans le courant du mois de septembre. Tous les athlètes concernés doivent en prendre connaissance avec attention et la respecter.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Les interlocuteurs directs qui travaillent en pleine collaboration sont Monsieur Franco Cerutti pour Swiss Fencing et Maître Flavio Da Silva pour le sport militaire (ER/WK/CISM).

9. Programme médical

9.1 But

La raison d'être de la Commission médicale est d'assurer encadrement et conseils aux athlètes cadres, ainsi que la coordination des activités des clubs dans ce domaine. La Commission médicale a pour tâche de préserver et promouvoir la santé des athlètes. Les athlètes doivent cependant également être protégés de tout dommage causé par le sport. Leur performance sportive doit être encouragée par des mesures adaptées et autorisées.

Le programme comprend les trois piliers suivants :

- Un service de médecine sportive
- Une analyse des performances
- Des conseils pour l'entraînement et des recommandations diététiques

Selon les exigences de Swiss Olympic, un concept médical a été mis en place. Celui-ci est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

9.2 Bases légales

Les bases légales du programme médical sont constituées des règlements de Swiss Fencing des règlements de la Fédération suisse d'escrime, de leurs dispositions exécutives et de la note d'information SPORTMED de Swiss Olympic.

9.3 Tâches

9.3.1 Service de médecine sportive

- Assistance médicale de base
- Dispense de traitements médicaux
- Traitement direct en cas de maladie et accident lorsque cela est approprié et possible
- Historique médical
- Diagnostic de l'état de santé avant les compétitions sur demande de l'athlète ou des entraîneurs nationaux. Obtention d'informations auprès des médecins traitants si nécessaire. L'athlète libère expressément ses médecins traitants du secret professionnel dans ce contexte.
- Conseil en matière de prévention du dopage, en collaboration avec le responsable antidopage
- Conseil en cas de problèmes de santé durant la phase de préparation des grandes compétitions
- Encadrement médical sur place, si nécessaire et si souhaité
- Prescription de médicaments et de matériel médical pour les compétitions
- Les athlètes sont tenus d'informer avant chaque sélection le médecin de la Fédération de tout accident, maladie ou opération les concernant.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

9.3.2 Analyse des performances

- Réalisation ou établissement de tests de performances en accord avec les entraîneurs nationaux et le préparateur physique
- Interprétation et discussion des tests de performances
- Définition des mesures à prendre et des thérapies nécessaires en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

9.3.3 Conseils pour l'entraînement et recommandations diététiques

Les fonctions suivantes peuvent être assumées en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'entraîneur personnel et le préparateur physique :

- Conseils pour la planification à court, moyen et long terme
- Conseils diététiques
- Recommandations auprès des services de consultation de Swiss Olympic
- Informations scientifiques concernant les nouveautés dans le domaine du sport de compétition, des méthodes d'entraînement et des tests de performance

9.3.4 Encadrement physio-thérapeutique aux CM et CE

Un physiothérapeute est engagé pour les compétitions Seniors.

9.3.5 Collaboration avec les médecins traitants

En cas de problème et durant la phase de préparation aux grandes compétitions, une collaboration directe avec le médecin traitant peut être envisagée pour optimiser l'encadrement. Les conseils donnés par le médecin local sont cependant prioritaires. Les athlètes des cadres peuvent également bénéficier des services complémentaires du médecin de la Fédération.

Informations complémentaires disponibles sur le site de Swiss Fencing.

Les athlètes des cadres concernés par le partenariat avec la Schulthess Klinik ont directement reçu toutes les informations nécessaires et sont priés d'y être attentifs. Toute question relative à l'entraînement physique, les tests physiques et médicaux et au suivi médical dans le cadre du partenariat avec la Schulthess Klinik doit être traitée avec le Sport Manager de Swiss Fencing.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

9.4 Compétence

Le médecin de Swiss Fencing travaille de manière autonome et informe les entraîneurs nationaux, les physiothérapeutes en question, le Sport Manager de Swiss Fencing et les responsables membres de la CS.

9.5 Finances

Les honoraires du médecin de la Fédération ainsi que les tarifs des examens médicaux sont établis conformément à la « Note d'information SPORTMED de Swiss Olympic sur les tarifs et honoraires ».

Le Sport Manager en collaboration avec les entraîneurs nationaux décident quels sont les athlètes pouvant bénéficier des prestations médicales. Les notes d'honoraires sont adressées directement aux athlètes qui en assument la charge via leur assurance maladie/accident.

9.6 Devoirs des athlètes

Les athlètes, dont la participation à une compétition risque d'être compromise pour des raisons de santé, doivent se faire examiner par le médecin de la Fédération. Les entraîneurs nationaux et la CS peuvent exiger un examen médical. S'il est nécessaire d'obtenir de plus amples renseignements auprès du médecin traitant pour évaluer la situation, l'athlète est alors tenu de libérer ce dernier du secret professionnel vis-à-vis du médecin de la Fédération.

Si des athlètes sélectionnés pour les championnats du Monde ou d'Europe sont au courant de circonstances remettant en cause leur participation à ces compétitions, ils sont tenus d'en informer les entraîneurs nationaux et le Sport Manager de Swiss Fencing dans les meilleurs délais.

Dans les deux cas mentionnés ci-avant, la CS décide, conjointement avec le médecin de la Fédération, de l'engagement et de la participation des athlètes.

Les athlètes sélectionnés ne se soumettant pas à l'obligation de déclarer les problèmes de santé doivent assumer la totalité des frais. Des sanctions supplémentaires peuvent être prises à leur rencontre.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

10. Encadrement et accompagnement

10.1 Généralités

Swiss Fencing s'efforce d'encadrer de manière optimale ses athlètes lors des tournois de qualification, des championnats du monde et d'Europe.

10.1.1 Tournois qualificatifs

Les Seniors se rendent aux tournois qualificatifs selon les possibilités avec le chef d'équipe concerné, un ou deux entraîneurs nationaux (ainsi qu'avec un à deux arbitres désignés par la Commission d'arbitrage de Swiss Fencing en fonction du nombre d'athlètes U20 sélectionnés).

Organisation EHS/EDS réservation d'hôtel : le bureau de Swiss Fencing assume l'organisation et la réservation de l'hôtel uniquement pour tous les athlètes du cadre A subventionnés à 100 % ainsi que pour les entraîneurs nationaux, le chef d'équipe et l'équipe sélectionnée pour le tournoi par équipes. Tous les autres athlètes sélectionnés s'occupent personnellement de réserver leur hôtel selon les informations (nom de l'hôtel choisi) qui seront transmises en même temps que la publication de la sélection. Obligation de loger dans le même établissement que le reste de la délégation. Possibilité de réserver par le moyen de son choix.

Dans le cas des U17/U20, l'accompagnement est assuré par un ou les deux entraîneurs nationaux de la relève et/ou d'un ou plusieurs maîtres d'armes désigné(s) par Swiss Fencing.

Swiss Fencing décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles sportives et d'éthiques fixées par l'encadrement. Un comportement exemplaire est exigé de chaque athlète. La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de sélection. Les athlètes sont encadrés jusqu'à la fin du jour de leur compétition et dans la mesure des possibilités de voyage le retour se fait le soir même. Swiss Fencing décline toute responsabilité une fois la compétition terminée.

Les arbitres FSE-N et FIE sont désignés par la Commission d'arbitrage de Swiss Fencing.

Les entraîneurs nationaux de la relève, chefs d'équipe U20 et les maîtres d'armes responsables des U17/U20 sont tenus de respecter un cahier des charges précis concernant l'organisation des compétitions et l'encadrement des athlètes. Ce document leur est transmis avant le début de la saison.

10.1.2 Championnats d'Europe et du monde

Pour les Seniors, la délégation aux Championnats du monde ou d'Europe comprend le chef de délégation, les deux entraîneurs nationaux, un physiothérapeute ainsi que les chefs d'équipe EDS et EHS, selon les possibilités.

Pour les CE U23, l'accompagnement est composé de, si possible, des deux entraîneurs nationaux de la relève ou d'un entraîneur national au minimum.

Pour les U17/U20, l'accompagnement aux CE et CM est composé d'un chef de délégation, si possible des deux entraîneurs nationaux de la relève ou d'un entraîneur national au minimum.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Swiss Fencing décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles sportives et d'éthiques fixées par l'encadrement. Un comportement exemplaire est exigé de chaque athlète. La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de sélection.

Compte tenu de l'évolution du staff d'entraîneurs de Swiss Fencing (4 personnes engagées) et de leur présence assurée lors des différents championnats ainsi que dans la volonté de faire respecter strictement les consignes, plus aucune autre personne en dehors de la délégation officielle ne sera accréditée par Swiss Fencing pour les CE et CM U17/U20, CEU23 et CE et CM Elite.

L'engagement et le travail des entraîneurs nationaux menés auprès des athlètes élite et de la relève durant toute la saison d'entraînements et de compétitions se poursuivent à l'occasion de tous les championnats et les entraîneurs nationaux. Ils ont l'entière responsabilité du coaching et de l'encadrement de tous les athlètes durant toutes les compétitions aux CE et CM.

Toute personne extérieure (entraîneurs de club, parents) souhaitant assister aux CE/CM trouvera sa place dans les gradins et sera priée d'observer attentivement cette règle.

Les arbitres aux CE et CM sont désignés par la FIE.

10.2 Chefs d'équipe

Les chefs d'équipe dirigent un ou plusieurs cadres d'une arme. Ils sont responsables, dans leur domaine, de toutes les tâches organisationnelles et administratives.

Les chefs d'équipe U20 se mettent directement en contact avec le bureau de Swiss Fencing pour toute question financière. Ils lui transmettent les différents décomptes dans un délai de 14 jours après chaque compétition.

Les chefs d'équipe Senior se mettent directement en contact avec Sibylle Stalder pour toute question financière.

Swiss Fencing prend en charge, dans les limites de ses possibilités financières et conformément au formulaire de décompte, les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture (forfait) du chef d'équipe pour les tournois auxquels il accompagne les athlètes cadres dont il a la charge.

En cas de non-respect des délais, les prétentions au remboursement du chef d'équipe s'éteignent.

10.3 Chef de délégation aux CE et aux CM

Le chef de délégation est responsable du budget (établi 60 jours avant la compétition), du décompte (à remettre 4 semaines après la compétition), ainsi que de l'organisation et de la conduite de la délégation sur place.

Chez les Seniors, il est également tenu de rédiger un rapport complet sur le déroulement du séjour et sur toutes les compétitions exprimant l'avis des entraîneurs nationaux quant aux performances obtenues par les athlètes.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

10.4 Arbitres

Pour chaque tournoi qualificatif U17 ou U20 le chef de la Commission d'arbitrage convoquera le nombre d'arbitres nécessaires et communiquera en temps voulu la liste au bureau de Swiss Fencing. Le calendrier d'arbitrage est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

Les arbitres titulaires d'une licence internationale doivent participer à au moins deux compétitions nationales en tant que président du jury.

Swiss Fencing prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement (et de nourriture (forfait) des arbitres FIE pour les tournois de qualification U17 et U20.

Les arbitres FSE N se déplaceront dès le début de la saison selon le système présenté lors de l'AG 2015 (facturation en fin de saison aux clubs en fonction du prorata des tireurs par club ayant participé aux compétitions) et bénéficieront de l'indemnité prévue par Swiss Fencing.

Les arbitres doivent remettre leur décompte avec les originaux des reçus au chef de la Commission d'arbitrage qui le fera suivre au bureau de Swiss Fencing dans un délai de 14 jours après chaque compétition. En cas de non-respect des délais, le remboursement ne sera pas assuré.

10.5 Conseiller des athlètes

Le conseiller des athlètes assure les contacts avec Swiss Olympic et sert d'interlocuteur pour tous les athlètes des cadres. Il conseille les athlètes sur l'aide financière, la planification de carrière, le soutien aux études et les demandes de cartes et autres subventions offertes par Swiss Olympic.

Il reste en contact permanent avec les entraîneurs nationaux pour évaluer les membres susceptibles d'obtenir un soutien. Cette fonction est assurée par le Sport Manager de Swiss Fencing.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

11. Indemnisation des athlètes et responsables

11.1 Généralités

Le soutien financier des athlètes par la Fédération se limite à ses possibilités financières. Les prétentions au remboursement sont fixées au début de la saison.

Notre politique consiste à concentrer nos efforts et nos moyens sur l'épée. Actuellement, l'épée est la seule arme en Suisse avec tradition et résultats. Les fleurettistes et sabreurs ayant satisfait aux critères de sélection et sélectionnés aux CE ou CM sont néanmoins subventionnés par Swiss Fencing pour ces championnats.

Le fleuret et le sabre ne sont pas soutenus financièrement, sauf si les athlètes remplissent les critères de sélection et d'appartenance aux cadres Seniors et U20 fixés par la présente planification (point 4.).

EDS et EHS :

Les subventions sont versées pour les tournois sélectifs de Coupes du monde et GP à l'EHS et EDS conformément au calendrier 2018-2019, selon l'appartenance aux cadres et le système d'indemnisation défini ci-dessous

Les frais liés aux tournois de « qualification suisse » à l'EHS et EDS sont également subventionnés selon le système présenté ci-dessous (à l'exception du tournoi Satellite de Genève).

Le remboursement des frais se fait sur présentation de la feuille de décompte téléchargeable sur le site internet de Swiss Fencing et des copies des factures. Ces documents doivent être présentés par les athlètes à leur chef d'équipe dans un délai de 14 jours après chaque compétition. Suite à ce délai de 14 jours, les frais ne seront plus remboursés.

Dans la majorité des cas, les athlètes doivent avancer le financement de leur participation. Le versement des allocations se fait après vérification du décompte.

11.2 Lignes directrices - Epée

Les athlètes bénéficient du remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de participation selon leur appartenance aux cadres.

Les U17 prennent eux-mêmes entièrement en charge leurs frais de déplacement, d'hébergement et de participation. Swiss Fencing prend en charge les frais pour le chef d'équipe, le ou les maîtres d'armes accompagnateurs des U17, les entraîneurs nationaux, et généralement l'arbitre.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

11.2.1 Tournois de qualification A

Les prétentions de remboursement sont, **d'une manière générale**, les suivantes :

Seniors et U20	U17
<ul style="list-style-type: none"> • 1 Chef d'équipe 100% • Entraîneur national ou Maître d'armes 100% • 2 arbitres max. 100% pour les U20 • Cadre A Senior et cadre A U20 100% • Cadre B Senior selon résultats* • Cadre B U20 50% • Cadre C Senior selon résultats * • Cadre C U20 0% • Autres athlètes 0% 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 Maîtres d'armes désignés par Swiss Fencing 100% • Entraîneur national 100% • 1 arbitre FIE à 100% et/ou 1 ou 2 arbitres SF de club. A la charge de des clubs selon le nouveau système, mais indemnisés de 100 CHF par compétition par la SF • Tous les athlètes 0%

Pour les tournois de qualification, un forfait de CHF 20 par repas (par déjeuner et dîner) est versé au chef d'équipe, aux maîtres d'armes désignés par Swiss Fencing et aux EN uniquement (arbitres FIE/SF indemnisés de 100.-/compétition) dans le cas où il n'est pas compris dans l'hébergement. Les athlètes ne bénéficient pas de forfait pour les repas.

***Saison 2018-2019 EHS et EDS – Cadres B et C**

Coupes du monde et Grand Prix

Tableau de 64 : remboursement à 40% de la compétition en question

Tableau de 32 : remboursement à 60% de la compétition en question

Tableau de 16 : remboursement à 80% de la compétition en question

Tableau de 8 : remboursement à 100% de la compétition en question + (Coupes du M. U20 – H & F)

L'athlète qui réalise un tableau de 8 est automatiquement subventionné à 100% pour la compétition suivante également. (U20 exclus)

Dans tous les cas, les athlètes sélectionnées pour participer aux tournois par équipes FIE sont remboursées à hauteur de 40% minimum (plus selon le résultat individuel) sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription s'ils n'appartiennent pas au cadre A.

Cas particulier : Politique EDS / compétitions Coupes du Monde par équipes :

L'objectif est de poursuivre la progression du groupe EDS en vue de la prochaine période 2019-2020 et de préparer l'avenir (horizon 2024 et 2028) en participant, dans la mesure des possibilités financières existantes, à certaines Coupes du monde par équipes. Swiss Fencing sélectionnera pour la saison 2018/2019 une équipe pour les compétitions de Tallin, La Havane, Barcelone, Suzhou et Dubaï (sous réserve de l'évolution de la saison).

De ce fait, les athlètes sélectionnées pour participer à ces tournois par équipes sont remboursées à hauteur de 40% minimum (plus selon le résultat individuel) sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Swiss Fencing décidera de sélectionner des athlètes pour les 8 compétitions individuelles sélectives FIE, selon les résultats obtenus aux tournois de qualification A, selon le planning défini et au fur et à mesure des performances en Coupes du monde et en GP durant la saison. Swiss Fencing se réserve le droit de sous-exploiter le contingent autorisé.

Le système de remboursement basé sur le résultat obtenu lors de la compétition individuelle reste le même que celui défini plus haut pour **les cadres B et C**.

Compétitions de « qualification suisse » EHS et EDS :

Ces compétitions de « qualification suisse » définies dans le calendrier 2018-2019 sont obligatoires pour tous les athlètes (peu importe l'appartenance au cadre) ne figurant pas dans les 32ers au classement FIE. Ils bénéficient également d'un système de remboursement basé sur le résultat réalisé défini ci-dessous (à l'exception du tournoi Satellite de Genève et du circuit européen U23 de Lausanne - aucun remboursement).

Les athlètes figurant parmi les 32ers au classement FIE qui souhaitent prendre part à ces compétitions sont également remboursés selon le résultat obtenu.

Les compétitions de « qualifications suisse » EHS (sauf Satellite Genève et U23 Lausanne) et EDS sont indemnisées de la manière suivante pour les membres des cadres A, B et C :

Tableau de 8 : remboursement à 50% de la compétition en question

Podium : remboursement à 80% de la compétition en question

Victoire : remboursement à 100% de la compétition en question

11.2.2 Championnats d'Europe et du Monde

En règle générale, les athlètes Seniors et U20/U17 sélectionnés ne devraient pas participer au financement de ces compétitions. En revanche, si les frais s'avèrent particulièrement élevés en raison du choix du lieu de la compétition, une participation financière peut être exigée. Les athlètes doivent en être informés au moment de la communication de la sélection.

Nouveauté : Swiss Fencing subventionne les athlètes U17 sélectionnés aux CE et CM en prenant en charge les frais de voyage, d'hôtel et d'inscription.

Les prétentions de remboursement sont les suivantes :

Seniors - CE et CM	U23 CE	U20 et U17 - CE et CM
<ul style="list-style-type: none"> • 1 chef de délégation 100% • 2 entraîneurs nationaux 100% • 1 à 2 chefs d'équipe 100% • Chef d'équipe Olympia 100% • Athlètes sélectionnés 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 entraîneurs nationaux 100% • Athlètes sélectionnés 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 chef de délégation 100% • 2 entraîneurs nationaux 100% • Athlètes sélectionnés 100%

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Tous les athlètes qualifiés pour les CE/CM U17-U20-U23-Seniors ont l'obligation d'attendre la publication de la sélection et la prise de contact par le bureau de Swiss Fencing pour commencer à planifier/organiser leur déplacement. Aucun athlète n'est autorisé à acheter son billet d'avion à l'avance ou d'organiser son voyage individuellement. Le bureau de Swiss Fencing contacte les personnes concernées en temps voulu.

Pour les Championnats d'Europe et du monde U17 et U20 et CE U23, les repas de tous les accompagnateurs sont pris en charge par Swiss Fencing à hauteur d'un forfait de 40 CHF par personne et par jour, selon les règles décidées par la Fédération. Les athlètes sélectionnés pour les CE/CM U17 et U20 et CE U23 ne bénéficient pas de forfait pour les repas.

Le repas du soir (uniquement), pour tous les accompagnateurs et des athlètes Seniors sélectionnés pour les CE/CM, est pris en charge par Swiss Fencing à hauteur de 40 CHF maximum par personne et selon les règles décidées par la Fédération et le chef de délégation, à condition que tous les repas soient pris en commun.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 1

Commission technique consultative (CTC) - Coordonnées

Membres

Gabriel Nigon Marktplatz 18 4001 Bâle	Membre du Conseil	P : 061 271 16 50 G : 061 564 64 64 M : 079 688 26 69 gabriel.nigon@swiss-fencing.ch
Ernest Lamon Rue de Conthey 10 1950 Sion	Membre du Conseil Sport pour tous	M : 079 724 78 00 ernest.lamon@swiss-fencing.ch
Sibylle Stalder Im Hanfland 5 8902 Urdorf	Finances	M : 079 757 09 27 sibylle.stalder@swiss-fencing.ch
Janine Lamon Rue de Conthey 10 1950 Sion	Présidente Comm. d'arbitrage Sport pour tous	janinelamon@hotmail.com
Dr. Lars Frauchiger Länggasse 100 3063 Ittigen	Membre du Conseil Médical	P : 031 322 77 29 G : 031 226 21 61 lars.frauchiger@swiss-fencing.ch
Franco Cerutti	Sport Manager Chef d'équipe EDS EH/ED U20	M : 079 261 46 63 franco.cerutti@swiss-fencing.ch
Daniel Giger Länggasstrasse 101 3012 Berne	Chef d'équipe EHS	P : 031 301 69 64 F : 031 301 69 64 M : 079 407 83 00 giger_daenu@bluewin.ch
Anton Krieger	Responsable des vétérans	M : 079 649 39 59 anton.krieger@swiss-fencing.c
Yanaki Altanov	Responsable Fleuret	M : 079 406 54 79 yanakialtanov@bluewin.ch
Georges Hadzopoulos	Responsable Sabre	

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Commission de sélection (CS) – Coordonnées

Membres à part entière

Olivier Carrard	Président – Président du Conseil Président de la CS Avec voix prépondérante	M : 079 301 00 18 olivier.carrard@swiss-fencing.ch
Franco Cerutti	Sport Manager Chef d'équipe EDS	M : 079 261 46 63 franco.cerutti@swiss-fencing.ch
Gabriel Nigon Marktplatz 18 4001 Bâle	Membre du Conseil	P : 061 271 16 50 G : 061 564 64 64 M : 079 688 26 69 gabriel.nigon@swiss-fencing.ch
Ernest Lamon Rue de Conthey 10 1950 Sion	Membre du Conseil Sport pour tous	M : 079 724 78 00 ernest.lamon@swiss-fencing.ch

+ Le chef d'équipe concerné (EHS-EDS) :

EHS : Daniel Giger
EDS : Franco Cerutti

+ Entraîneur national concerné :

Entraîneur national en chef Elite :

Didier Ollagnon

didier.ollagnon@swiss-fencing.ch - 079 728 34 96

Entraîneur national Elite :

Hervé Faget

hervé.faget@swiss-fencing.ch - 079 643 30 91

Entraîneur national de la relève :

Flavio Da Silva Souza

flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch - 079 372 87 57

Entraîneur national adjoint de la relève

Paul Fausser

paul.fausser@salledarmes.ch - 079 953 86 88

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Encadrement sportif

Tous les cadres de l'élite épée sont encadrés par les entraîneurs nationaux.

Encadrement Epée U17 et U20 : maîtres d'armes responsables

Paul Wyrsch
Guillaume Adam
Solange Emmenegger
Vivian Garnier
Silvio Fernandez

paul.wyrsch@sport.unibe.ch
maitreadam@gmail.com
solange@uem.com
viviangarnier@wanadoo.fr
fernandezven@hotmail.com

Sabre U17

Lothar Winiger

lothar.winiger@hotmail.com

Sabre U20

Georges Hadzopoulos

george.hadzopoulos@k-net.fr

Responsable du système audio analyse /vidéo

Silvio Fernandez

fernandezven@hotmail.com

Encadrement médical

Dr. Gery Büsser
Schulthess Klinik Zürich

Médecin de Swiss Fencing
Médecine du Sport

G : 044 385 74 53
sportmedizin@kws.ch

Dr. Lars Frauchiger
Länggasse 100
3063 Ittigen

Membre du Conseil
Médical

P : 031 322 77 29
G : 031 226 21 61
lars.frauchiger@swiss-fencing.ch

Simon Heinis
Hôpital Merian Iselin
Föhrenstrasse 8
4054 Bâle

Physio

P : 061 421 74 55
G : 061 305 13 21
F : 061 301 18 66
M : 079 641 03 17
simon.heinis@mis-bs.ch

Sport militaire
Flavio Da Silva Souza

Chef de discipline

M : 079 372 87 57
flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch

Sport universitaire
Paul Wyrsch

Chef de discipline

M : 079 474 46 93
paul.wyrsch@sport.unibe.ch

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
 Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 2

Composition du cadre pour la saison 2018/2019

Concernant le point 4.3 Cadre A

La composition conformément aux directives de planification Sport d'élite est la suivante :

Cadre A

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Laura Stähli	Max Heinzer	Aurore Favre	
	Benjamin Steffen	Angeline Favre	
		Fiona Hatz	

Concernant le point 4.4 Cadre B

La composition conformément aux directives de planification est la suivante :

Cadre B

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Pauline Brunner	Alexandre Pittet		Gabriel Bonferroni
Noemi Moeschlin			

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Concernant le point 4.5 Cadre C

La composition est la suivante :

Cadre C

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Kim Büch	Michele Niggeler	Valentina Bos	Hannes Lusti
Manon Emmenegger	Georg Kuhn	Solène Masserey	Stefano Pozzi
Angela Krieger	Bruce Brunold	Céline Mottaz	Hadrien Favre
Aurore Favre	Alexis Bayard	Anne-C. Piveteau	Sebastian Weber
Solari Demetra	Lucas Malcotti	Luna Alessandra	Lenny Zybach
Angeline Favre	Frederik Weber	Galadrielle Sapin	
Fiona Hatz	Elia Dagani	Isabelle Burkhard	
	Luca Sponga	Elin Villiger	
	Nick Hatz	Emilie Gabutti	
	Mathis Kei		

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 3

Catégories

SAISON 2018 - 2019: Nouvelles catégories d'âge										
Années	Catégories	Lame		Coquille	Plastron		Veste/Pantalon		Masque	
		national	international		national	international	national	international	national	international
1948 +)	vétéran 4 "C"	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1958 +)	vétéran 3 "B"	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1968 +)	vétéran 2 "A"	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1978+)	vétéran 1	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
... 1998	senior	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1999	U20 (junior)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N ***	1600 N
2000	U20	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N ***	1600 N
2001	U20	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N ***	1600 N
2002	U17 (cadet(te))	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N ***	1600 N
2003	U17	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N ***	1600 N
2004	U17	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2005	U14 (minime)	no 5	---	normale	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2006	U14	no 5	---	normale	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2007	U12 (benjamin)	no 2	---	mini *	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2008	U12	no 2	---	mini *	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2009	U10 (pupilles)	no 0	---	mini *	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2010	U10	no 0	---	mini *	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2011	U8 (poussins)	no 0	---	mini *	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2011	U8	no 0	---	mini *	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
mini* = coquille 0 ou 2 au choix du tireur				Veste/Pantalon: 350/800 N** = 350 N autorisé, mais 800 N conseillé						
Masque: 350/1600 N*** = 350 N autorisé, mais 1600 N conseillé										
+) Jour fixé pour fixer la catégorie est l'âge au 1er janvier										
+) Stichtag für die Bestimmung der Kategorie ist das Alter am 1. Januar (Jahrgang)										

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 4

Calendriers nationaux et internationaux

Les calendriers pour toutes les armes et toutes les catégories sont disponibles sur le site web de Swiss Fencing > Compétitions > Calendriers

https://www.swiss-fencing.ch/competitions/calendriers-e-f_s/

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 5

Système de points et de pondération pour Seniors, U20 et U17

Le système de points se rapproche du système de points de la FIE pour les tournois de Coupe du monde et prend également en compte la force en jeu dans le cadre du tournoi. Afin d'obtenir des points, il faut entrer dans le tableau principal. Sans aucun point personnel, il n'est pas possible d'obtenir des points force.

A x B	Points provenant x Pondération
C x D	+ Points force x Valeur
=	Points du classement national

Formule : $A \times B + C \times D = \text{Points du classement national}$

A Points provenant du classement selon la FIE

Le système de points est celui de la FIE.

Rang	Points
1.	32
2.	26
3. + 4.	20
5. – 8.	14
9. – 16.	8
17. – 32.	4
33. – 64.	2
65. -	0

B Pondération

Groupe de tournoi selon calendrier	Pondération
Tournois nationaux « qualification suisse » (U20 et U17)	x 1
Tournois de « qualification suisse » (Senior)	x 1
Championnats suisses (U20 et U17)	x 2
Tournois internationaux	x 10

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

C Points force du tournoi

Le poids du tournoi est déterminé comme suit : somme des points des escrimeurs participants (le classement personnel est également pris en compte) qui sont présents dans le Top 32 du classement mondial de la FIE.

Classement FIE de tous les escrimeurs participants avant le tournoi	Points pondérés par escrimeur
1.	32
2.	26
3. + 4.	20
5. – 8.	14
9. – 16.	8
17. – 32.	4

D Valeur

La valeur des points des escrimeurs participants se calcule d'après le classement obtenu au tournoi. La hauteur du pourcentage (0 à 100%) est directement calculée en fonction du résultat obtenu au tournoi.

Classement personnel obtenu au tournoi	Valeur en pourcent
1. – 8.	100%
9. – 16.	75%
17. – 32.	50%
33. – 64.	25%
65. -	0%

Exemple :

16. Dernier au palmarès à Stockholm = 8 points x 10. 169 escrimeurs ont participé au tournoi, étaient présents : rang mondial 1, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 20 (athlète suisse), 24, 25, 30, 31 (notre athlète), 32 et autres.

Calcul :

$$\begin{array}{l}
 \mathbf{A \times B} \\
 \mathbf{C \times D}
 \end{array}
 \qquad
 \begin{array}{l}
 \text{(pour le 16^e rang selon la FIE) } 8 \times 10 \\
 + 178 \text{ points } (32+26+14+14\dots) \times 75\%
 \end{array}$$

$$= \qquad \qquad \qquad = 213.5 \text{ points}$$

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 6a

Critères de sélection Seniors

Se référer au point 6.3.2

Les tournois de qualification suisse et les résultats du Circuit National Senior peuvent être pris en considération pour l'attribution d'éventuelles places supplémentaires en Coupes du monde et GP selon l'appréciation des entraîneurs nationaux et validée par les chefs d'équipe et la CS.

ANNEXE 6b

Critères de sélection U20

12 sélectionnés : 6ers au classement « TS » + 6 *Wild Cards*

Obligation de participer aux 3 tournois de qualification suisse pour prétendre à une place en Coupe du monde (sauf cas exceptionnel)

Saison 2018/2019

EH U20 : 12 places sur l'ensemble des Coupes du monde U20 2018-2019 (sauf Bâle)

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant et/ou via le chef d'équipe.

Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Sélections annoncées pour :

- Colmar (FRA) – inscription libre ouverte à tous les U20
- Riga + équipe après Colmar
- Luxembourg et Héraklion + équipe (même sélection individuelle pour les 2 compétitions) après Riga
- Belgrade + équipe après Héraklion
- Bâle + équipe après Belgrade

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ED U20 : 12 places sur l'ensemble des Coupes du monde U20 2018-2019

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant et/ou via le chef d'équipe.

Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Sélections annoncées pour :

- Colmar (FRA) – inscription libre ouverte à tous les U20
- Luxembourg et Burgos + équipe, après Colmar
- Udine après Burgos
- Bratislava + équipe après Udine
- Dijon + équipe après Bratislava

→ Report des points de la saison passée et remplacement des points par roulement (système FIE)

→ 3 compétitions suisses de qualification en début de saison (Bienne, Genève, Morges) : formule selon le cahier des charges des tournois de sélection Maximum 3x32 points attribués au vainqueur, soit 96 points.

Total des compétitions pour les U20 comptant pour le classement « Tournois de sélection » : 3 tournois de qualification suisse (addition des trois) 6 Coupes du monde Idem pour les sélections au fleuret et au sabre avec les compétitions relatives.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

ANNEXE 6c

Critères de sélection U17 (Horizon 2028)

15 places attribuées en EH & EF (décision de l'EN et du sport manager) en circuit européen.

15 sélectionné(e)s : 9ers au classement « Tournoi de sélection » + 6 *Wild Cards* attribuées par l'entraîneur national de la relève.

Obligations de participer aux 3 tournois de qualification suisse pour prétendre à une place en Circuit européen (sauf cas exceptionnel)

Saison 2018/2019

EH U17 :

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant.

Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Sélections annoncées pour :

- Florimont, 64 places maximum à Florimont
- Grenoble + **2 x équipe** après le 3^{ème} tournoi de sélection Suisse - Morges
- Bonn + **2 x équipe** ? après Grenoble
- Copenhague + **2 x équipe** après Grenoble
- Bratislava et Krakow + **2 x équipe** (même sélection individuelle pour les deux compétitions) après Copenhague

Participation et sélection aux compétitions par équipes du Circuit européen U17 annoncées en même temps que les sélections individuelles.

ED U17 :

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant.

Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Sélections annoncées pour :

- Florimont, 64 places maximum à Florimont
- Grenoble + 2 x équipe après le 3^{ème} tournoi de sélection Suisse - Morges
- Heidenheim + 2 x équipe, après Grenoble
- Copenhague + 2 x équipe, après Grenoble
- Bratislava et Krakow + 2 x équipe (même sélection individuelle pour les deux compétitions) après Copenhague

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Participation et sélection aux compétitions par équipes du Circuit européen U17 annoncées en même temps que les sélections individuelles.

→ Report des points de la saison passée et remplacement des points par roulement (système FIE)

→ 3 compétitions suisses de qualification en début de saison (Lausanne, Genève, Saint Gall) : formule selon le cahier des charges des tournois de sélection

Maximum 3x32 points attribués au vainqueur, soit 96 points

Total des compétitions pour les U17 comptant pour le classement « Tournois de sélection » :

3 tournois de qualification suisse (addition des trois)

6 tournois du Circuit européen

Idem pour les sélections au fleuret et au sabre avec les compétitions relatives.